

MÉMOIRE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2024-2025 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ville de Longueuil

Février 2024

TABLE DES MATIÈRES



INTRODUCTION	3
PRIORITÉS	4
1. Soutenir la transition écologique de Longueuil	
2. Contrer la crise de l'habitation et aider les personnes en situation de vulnérabilité dans un contexte d'augmentation du coût de la vie	
3. Appuyer les municipalités, notamment par des aides financières flexibles, pour l'atteinte d'objectifs communs	
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	11

Des recommandations pour atteindre nos objectifs communs

En 2023, Longueuil a posé plusieurs gestes d'envergure lui permettant d'assurer la vitalité et la résilience de son territoire ainsi que la qualité de vie de sa population, jouant ainsi pleinement son rôle de gouvernement de proximité. En matière d'environnement, la Ville a dévoilé son Plan de conservation et de protection des milieux naturels (PPCMN) et a fait la plus importante acquisition de son histoire en termes de superficie et de valeur écologique dans le boisé du Tremblay. Sur le plan social, la Ville a adopté son deuxième Plan d'action municipal en immigration pour le territoire de l'agglomération ainsi qu'une toute nouvelle Stratégie d'habitation. Quant au développement économique, Longueuil a créé un comité de pilotage dédié à la future zone d'innovation, en plus de participer à plusieurs annonces relativement à son parc aéroportuaire. Enfin, la Ville a aussi accueilli une conseillère scientifique en chef afin de favoriser la culture des données au sein de son administration, mieux vulgariser ses enjeux auprès du grand public et faire le lien avec le milieu de la recherche.

L'année 2024 s'annonce tout aussi prometteuse. Dès janvier, Longueuil a renouvelé son plan d'action Municipalité amie des aînés ainsi qu'adopté un premier cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance. Au cours des prochains mois, la Ville adoptera également un Plan de verdissement et un Plan climat. Ce faisant, elle met en place les piliers permettant l'accélération de sa transition écologique dans le but de réduire son empreinte sur la planète et assurer un legs pour les générations futures de Longueilloises et de Longueillois.

Dans le contexte des consultations prébudgétaires 2024-2025, Longueuil sollicite l'appui du gouvernement du Québec sur trois priorités qui rejoignent celles issues de la déclaration de réciprocité signée en décembre 2023 par le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité :

1. Soutenir la transition écologique de Longueuil ;
2. Contrer la crise de l'habitation et aider les personnes en situation de vulnérabilité dans un contexte d'augmentation du coût de la vie ;
3. Appuyer les municipalités, notamment par des aides financières flexibles, pour l'atteinte d'objectifs communs.

En travaillant de façon conjointe et complémentaire sur ces priorités, les effets positifs ne peuvent qu'être multipliés. C'est pourquoi, en plus des différentes recommandations présentées dans ce mémoire, Longueuil réaffirme sa volonté de collaborer avec le gouvernement du Québec.

Renseignements sur la Ville de Longueuil

À la suite d'une fusion et d'une défusion au début des années 2000, la Ville et l'agglomération de Longueuil tel qu'on les connaît aujourd'hui ont vu le jour le 1^{er} janvier 2006.

La Ville de Longueuil est constituée des arrondissements de Greenfield Park, Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil. On y compte 261 516 habitants.

L'agglomération de Longueuil quant à elle n'est pas une personne morale, mais un territoire constitué des villes de Longueuil, Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. La population se chiffre à 448 221.

En tant que ville-centre, Longueuil assume des compétences locales ainsi que certaines compétences régionales dites d'agglomération.

Compétences locales :

- Les travaux publics ;
- Les loisirs ;
- La culture ;
- L'urbanisme ;
- Le développement immobilier ;
- Les biens immobiliers ;
- L'administration.

Compétences d'agglomération :

- Le transport collectif des personnes ;
- L'alimentation en eau pourvu que soient concernés certains équipements ;
- L'assainissement des eaux pourvu que soient concernés certains équipements ;
- La sécurité publique comme le service de police et le service de sécurité incendie ;
- Le logement social ;
- Le développement économique (certains éléments) ;
- Certaines compétences de MRC.

À moins d'indication contraire, Longueuil réfère à la Ville et à son territoire.

Trois priorités pour un Longueuil viable à court et long terme

PRIORITÉ 1 : SOUTENIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LONGUEUIL

Par le biais de son Plan pour une économie verte 2030 et de son Plan nature, le gouvernement du Québec s'est doté d'outils pour lutter contre les changements climatiques ainsi que de cibles environnementales, dont celle visant à réduire de 37,5 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, par rapport à leur niveau de 1990ⁱ.

Les municipalités sont incontournables dans l'atteinte de cette cible et, plus largement, des objectifs environnementaux du gouvernement québécois. En effet, selon un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 4 avril 2022, les municipalités émettent 70 % des émissions mondiales de GES. Par conséquent, elles ont non seulement le pouvoir, mais le devoir d'agir.

D'ailleurs, les effets des changements climatiques sont déjà bien présents sur le territoire longueuillois. Parmi ceux-ci, on relève des événements météorologiques exceptionnels plus fréquents comme des pluies abondantes causant des inondations, d'intenses précipitations de neige faisant grimper les coûts liés au déneigement ainsi que des périodes de gel et dégel abimant les routes.

Devant ces constats, Longueuil est en mode action et compte bien faire sa part dans la lutte aux changements climatiques. En octobre dernier, la Ville présentait son Plan de protection et de conservation des milieux naturels et annonçait du même coup l'accélération de sa transition écologique afin d'assurer des milieux de vie plus résilients face aux changements climatiques et de réduire son empreinte sur la planète.

Plan de protection et de conservation des milieux naturels de Longueuil

Le Plan de protection et de conservation des milieux naturels (PPCMN) de Longueuil vise à doter la Ville d'une feuille de route concrète pour protéger, restaurer, entretenir et rendre accessible les milieux naturels de son territoire, pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Longueuil protégera ainsi 1 500 hectares supplémentaires de milieux naturels à perpétuité tout en y améliorant l'accès pour la population. À terme, 21 % du territoire sera protégé.

Malgré la responsabilisation et la proactivité de plusieurs municipalités, les défis n'en demeurent pas moins nombreux : acceptabilité sociale et mobilisation pour entamer le

changement, ampleur de la tâche, complexité des dossiers, coûts élevés des moyens de lutte, etc.

Une transition dite socio-écologique

La transition écologique de Longueuil tient compte de l'aspect humain et social des changements climatiques, c'est-à-dire les changements de comportements nécessaires à leurs luttes ainsi que leurs répercussions négatives sur la population, notamment les personnes vulnérables. En 2023, la Ville a participé à la première édition de la cohorte francophone pancanadienne ClimaTIC de l'Institut Tamarack qui lui aura permis d'acquérir des connaissances pour favoriser une transition socio-écologique juste et équitable envers les personnes les plus vulnérables. Cette année, la Ville poursuit sa participation aux travaux du Chantier de transition socio-écologique et de participation citoyenne mobilisant plus d'une trentaine de partenaires de la communauté, dont l'objectif est de faire face collectivement à l'urgence climatique en changeant les manières de se déplacer, de se loger ou de s'alimenter, dans le respect de l'environnement et en augmentant la résilience face aux enjeux environnementaux. La feuille de route qui émanera de ce chantier sera arrimée aux grandes orientations de notre futur Plan Climat, plus précisément à l'orientation en lien avec les milieux de vie et la mobilisation de la communauté.

1. PLAN CLIMAT

L'une des actions phares de la transition écologique de Longueuil est l'élaboration d'un Plan climat dont l'adoption se fera au cours des prochains mois. Le plan climat, quoique relevant de la Ville, contient aussi des actions de compétences d'agglomération. Ce plan contiendra deux volets : 1) la réduction des GES et 2) l'adaptation aux changements climatiques. Les nombreuses actions prévues au plan sont réparties selon six secteurs d'interventions : la gestion de l'eau et les matières résiduelles, la mobilité et les milieux de vie, les bâtiments et les infrastructures, les industries et l'innovation, l'économie circulaire et la capture des émissions résiduelles et, finalement, la gouvernance.

Bien que le Plan climat de Longueuil soit toujours en phase de conception, la Ville estime que les dépenses liées à la mise en œuvre du volet réduction des GES et incluant le verdissement (140M\$) atteindront environ 500 M\$. Ceci ne comprend pas le volet 2 : adaptation aux changements climatiques. À cet effet, un rapport de la firme WSP réalisé dans le cadre de l'élaboration du plan projette que les dépenses totales additionnelles liées aux effets des changements climatiques sur les infrastructures municipales de la Ville de Longueuil varieront de 61 M\$ à 66 M\$ annuellement entre 2025 et 2050ⁱⁱ.

Recommandation 1 : Accorder un soutien financier de 60 M\$ à Longueuil pour la mise en œuvre de son Plan climat

Les prochains paragraphes présentent les besoins financiers prioritaires de Longueuil, tant dans ses compétences locales que régionales, relativement aux changements climatiques et à la mise en œuvre de son plan climat.

1.1 Infrastructures en eau

Selon l'Étude sur l'impact des changements climatiques sur les finances publiques des municipalités du Québec réalisé par WSP Canada inc., les changements climatiques entraîneront des conséquences importantes sur la détérioration des infrastructures, les dépenses d'entretien et de fonctionnement, les coûts de mise à niveau des actifs et le remplacement des actifs. Les infrastructures de gestion de l'eau seront particulièrement affectées, entre autres par la réduction de la prévisibilité des ressources en eau, l'augmentation des chances de surverses et la baisse de la qualité de l'eau. Longueuil est confrontée à trois défis supplémentaires, soit le vieillissement des infrastructures, les nouvelles normes environnementales en eaux usées et l'augmentation de la capacité liée au développement.

Afin d'assurer la performance et la fiabilité des services de l'eau tout en soutenant le développement du territoire, Longueuil s'est doté d'une Stratégie de l'eau 2020-2030. L'un des objectifs est de gérer les actifs de manière responsable et durable. Longueuil investit donc régulièrement dans l'entretien et la mise à niveau de ses infrastructures en eau.

En tout, ce sont minimalement 3 G\$ sur 15 ans qui devront être investis pour moderniser les infrastructures en eau potable et en eaux usées de compétence locale et de compétence d'agglomération. En ce qui concerne les réseaux de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées, qui sont de compétence locale, la moyenne annuelle des investissements requis pour les quinze prochaines années s'élève à environ 60 M\$ par an, soit 900 M\$ au total. Cela inclut les interventions de maintien d'actif et de rattrapage uniquement. Cela exclut donc les interventions d'amélioration de service, d'agrandissement et de nouvelles infrastructures tels que des conduites, stations de pompes, bassins, etc. sur le territoire de la ville centre. Pour les infrastructures de compétence d'agglomération, c'est-à-dire les usines de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, de même que leurs infrastructures satellites (réservoirs, les stations de pompage, les bassins de rétention, etc.), les projets d'agrandissement, de mise aux normes et de nouvelles infrastructures nécessitent des investissements de plus de 2 G\$* sur un horizon de 15 ans. Ces projets incluent la mise aux normes et l'agrandissement du Centre d'épuration de la Rive-Sud (1 G\$ au minimum, excluant les coûts de mise à niveau, inconnus à ce jour), la mise à niveau des stations de pompage (150 M\$), l'ajout de bassins de rétention sur le réseau (200 M\$) et la mise à niveau des usines de production d'eau potable et des stations d'eau brute représentent (685 M\$). Ces

montants excluent les besoins en investissement pour le maintien d'actif et le rattrapage.

La modernisation des infrastructures de l'eau potable et des eaux usées du territoire de l'agglomération de Longueuil est essentielle pour protéger la ressource en eau, faire face aux changements climatiques, assurer la qualité de vie de la population et garantir la vitalité économique du territoire. La mise à niveau des infrastructures d'eau est également urgente afin de s'attaquer à la crise de l'habitation. La construction des milliers de logements nécessaires pour rétablir l'abordabilité résidentielle nécessite l'investissement majeur et rapide dans les infrastructures pour les accueillir. Il faut aussi considérer que la facture de l'inaction risque d'être beaucoup plus élevée. Devant ces constats, il est clair que les municipalités ne devraient pas être les seules à affronter ces défis sur le plan financier.

* Les chiffres soumis sont des estimations.

Recommandation 2 : Participer au financement des infrastructures de traitement de l'eau potable et des eaux usées du territoire de l'agglomération de Longueuil

1.2 Mobilité durable

La pérennisation des services de transport collectif est essentielle à la réduction des GES puisque le secteur du transport en est le principal émetteur. À ce sujet, Longueuil vise à poursuivre sa densification par un aménagement durable, mixte et diversifié rehaussant la qualité de vie de la population et permettant l'utilisation du transport collectif et actif.

Financement du transport collectif dans le Grand Montréal

Dans le Grand Montréal, le transport collectif souffre d'un immense déficit qui s'explique principalement par la réduction des revenus tarifaires en raison de la baisse d'achalandage et l'augmentation des coûts d'exploitation et d'immobilisation occasionnée entre autres par l'inflation et la croissance des coûts de construction. Également, l'arrivée de tout nouveau mode structurant amène une pression financière supplémentaire d'où l'importance de bien structurer leur financement.

Les acteurs concernés fournissent des efforts considérables dans le but de réduire le déficit, mais force est de constater que la situation du financement du transport collectif dans la région métropolitaine reste très fragile. Rappelons que, pour parvenir à l'équilibre dans son budget 2024, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a dû réaffecter des sommes non récurrentes de l'ordre de 165,5 M\$ (alors généralement prévues au développement des services). Longueuil a aussi vu sa contribution 2024 augmenter de 6,3 % comparativement à 4 % en 2023. L'ARTM ainsi que les organismes publics de transport collectif ont réalisé plusieurs chantiers d'optimisation au cours de l'année 2023. De son côté, le Réseau de transport de Longueuil a réalisé d'importantes compressions permanentes

durant la pandémie de COVID-19, soit près de 41 M\$ en trois ans. La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), quant à elle, travaille à la diversification des sources de financement. Cette même année, l'effort consenti par le gouvernement du Québec était essentiellement d'utiliser la taxe sur l'immatriculation pour combler le déficit, alors que cette même taxe avait pourtant été votée par les villes de la CMM à des fins de développement du réseau.

En dépit de ces efforts, le milieu municipal ne peut pas, et ne devrait pas, porter seul la charge financière du transport collectif. Le transport collectif a toujours été une responsabilité partagée, notamment avec le gouvernement du Québec. Cela s'explique de nombreuses façons. Le transport collectif est un service public essentiel qui permet chaque jour, à coût modique, à des milliers de personnes de se déplacer pour travailler, étudier, accéder à des soins et se divertir. De plus, le transport collectif est l'un des principaux facteurs permettant de réduire les GES puisque le transport en est le principal émetteur. D'ailleurs, la Politique de mobilité durable et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire du gouvernement du Québec priorisent le transport collectif. La région métropolitaine étant la plus peuplée et la plus dense, son potentiel de réduction des GES par le biais du transport collectif est immense. Concernant la région métropolitaine plus spécifiquement, il est important de noter que près de la moitié de la population québécoise y habite. De plus, bon an mal an, elle contribue Québec à plus de 50 % au produit intérieur brut du Québec. De surcroît, certains équipements métropolitains rayonnent bien plus largement que sur leur territoire, comme c'est le cas pour le métro qui contribue à l'offre touristique et à l'économie du Québec, tout comme le nouveau Réseau express métropolitain (REM).

Pour toutes ces raisons, le gouvernement du Québec doit absolument pérenniser son engagement dans le financement du transport collectif par le biais d'un cadre financier pour le transport collectif d'une durée minimale de cinq ans, et ce, dès ce printemps.

Pour une réelle prévisibilité et une offre de services permettant un transfert de part modale, deux éléments doivent impérativement faire partie du cadre financier. Premièrement, il doit y avoir un équilibre entre les contributeurs. Le transport collectif doit être financé à part égale entre le gouvernement du Québec et les municipalités, en dehors de la contribution des usagers. Cette recommandation s'appuie sur le principe de responsabilité partagée évoqué précédemment. Les automobilistes, dont la contribution est en déclin depuis quelques années, doivent aussi faire leur juste part puisqu'ils bénéficient du transport collectif par la réduction de la congestion et l'augmentation de la qualité de vie. Longueuil prône une augmentation de leur contribution par le biais de nouvelles sources de financement. Ces nouvelles sources

doivent aussi encourager un changement de comportement des automobilistes et ainsi, favoriser un transfert de part modale. Deuxièmement, le cadre financier doit prévoir des mesures visant la diversification des sources de financement du transport collectif. Les possibilités sont connues tel que l'a démontré la CMM dans un rapport intitulé *Sources de financement du transport collectif dans le Grand Montréal*, diffusé en février 2019. Dans la mise en place de nouvelles sources de financement, le gouvernement du Québec doit non seulement reconnaître l'autonomie des municipalités, mais aussi offrir sa pleine collaboration.

Recommandation 3 : Convenir avec les municipalités d'un cadre financier du transport collectif pour la période 2025-2029 dès ce printemps et prévoir des mesures visant la diversification des sources de revenus

Lien structurant est-ouest sur la Rive-Sud

L'une des façons d'augmenter les revenus du transport collectif est d'accroître l'achalandage. Pour ce faire, il est important que l'offre corresponde à la demande. La création d'un lien structurant est-ouest sur la Rive-Sud de Montréal apparaît donc incontournable puisqu'une tendance observée durant la pandémie s'est confirmée au cours des derniers mois, soit la baisse des déplacements vers le centre-ville de Montréal au profit des déplacements au sein de la Rive-Sud. Présentement, l'offre de services en transport collectif n'est pas assez grande et efficace pour être une réelle alternative à la voiture solo. Un lien structurant est-ouest pourrait toutefois inverser la tendance en plus de favoriser l'intermodalité et l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de réduction des GES. Ce nouveau lien viendrait ainsi répondre à la demande grandissante du milieu, tant à l'échelle de l'agglomération de Longueuil que sur la Rive-Sud.

Le lien se connecterait de façon naturelle à la station de métro Longueuil-Université de Sherbrooke, autant qu'à la station Panama de l'Antenne-Sud du REM, à Brossard. Situé au pied du pont Jacques-Cartier, le métro Longueuil-Université-de-Sherbrooke représente le plus important terminus intermodal au Québec. Avec 42 quais et 1 880 places de stationnement, il est le terminus d'autobus le plus imposant et le plus achalandé de la grande région montréalaise. Il s'agit également de la quatrième station de métro en importance de tout le réseau métropolitain avec 75 000 voyageurs par jour. De plus, la Ville a une vision pour le redéveloppement de cet important pôle combinant espaces verts, promenade riveraine en bordure du fleuve, un milieu de vie à échelle humaine, où cohabitent en synergie entreprises, habitations et commerces de proximité.

Recommandation 4 : Assurer le financement de la construction d'un nouveau lien structurant est-ouest dans l'axe du boulevard Taschereau

PRIORITÉ 2 : CONTRER LA CRISE DE L'HABITATION ET AIDER LES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ DANS UN CONTEXTE D'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE

Que l'on parle de récession ou de ralentissement économique, force est de constater que la situation économique actuelle affecte de nombreux Québécois. Plusieurs statistiques le démontrent. Du côté des banques alimentaires, l'année 2023 fut marquée par un nombre record d'utilisateurs. En fait, un Québécois sur dix y aurait eu recours dans la dernière annéeⁱⁱⁱ. Dans un récent sondage réalisé par la firme Léger, 50 % des participants affirmaient vivre de paye en paye. De plus, 85 % des participants disaient vivre de l'anxiété financière^{iv}. En octobre dernier, le Journal de Montréal publiait un article selon lequel, sur trois ans, l'inflation au Québec avait bondi de 17,3 % et les salaires de 12,9 %^v. Dans sa dernière mise à jour économique, le gouvernement du Québec a d'ailleurs annoncé des mesures ciblées visant à contrer les impacts de l'inflation sur les personnes vulnérables.

Quelques statistiques issues du recensement 2021 pour le territoire de l'agglomération de Longueuil :

- 436 785 habitants ;
- 17,5 % de familles monoparentales ;
- 33,2 % de ménages sont composés d'une seule personne ;
- 6,1 % des ménages sont en situation de pauvreté ;
- Revenu médian des ménages : 79 500 \$.

2.1 Lutte à la pauvreté

La situation économique actuelle affecte de manière disproportionnée les personnes vulnérables. C'est pourquoi Longueuil attend avec impatience le nouveau plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté annoncé en avril 2023. D'ailleurs, lors de la consultation sur ce dernier, Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, a déposé un mémoire dans lequel cinq thématiques sont abordées, soit l'habitation, l'itinérance, l'accès aux services, les Alliances pour la solidarité sociale et les inégalités socioéconomiques. Considérant la grande quantité de facteurs influençant l'inclusion économique et sociale et leur complexité, il est primordial que le nouveau plan de lutte à la pauvreté permette une réflexion sur l'ensemble de l'action gouvernementale. De plus, le plan doit être ambitieux et s'accompagner du financement nécessaire à sa réalisation. Le but est d'établir des bases solides sur lesquels chaque individu peut s'appuyer afin de répondre à ses besoins de base et, éventuellement, de lui permettre une qualité de vie suffisante pour s'épanouir et se développer à son plein potentiel.

Recommandation 5 : Financer adéquatement le nouveau plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté, et que celui-ci soit élaboré dans une vision cohérente et concertée

2.2 Itinérance

Quoique l'itinérance ne soit pas uniquement liée à la pauvreté, il s'agit d'un facteur important. Depuis la pandémie, les intervenants et intervenantes du territoire de l'agglomération de Longueuil constatent que l'itinérance est en augmentation dans tous les groupes sociaux, et qu'il y a davantage de combinaisons de problématiques. On constate également l'apparition de campements. La proximité de Montréal et le peu de ressources pour les personnes en situation d'itinérance en Montérégie contribuent à l'augmentation du phénomène à Longueuil. À cela s'ajoute la nécessité de relocaliser La Halte du coin, un organisme à but non lucratif qui offre de l'hébergement d'urgence et une continuité de services le jour aux personnes en situation précaire ou d'itinérance. La combinaison des crises de l'habitation, de la santé mentale et des surdoses ne laisse pas entrevoir une sortie de crise d'ici tôt.

Statistiques – Territoire de l'agglomération de Longueuil

- Selon les intervenantes et intervenants, il y aurait jusqu'à 1 000 personnes en situation d'itinérance sur le territoire ;
- On compte 88 places en hiver et 54 places en été dans les différentes ressources d'urgence. Faute de capacité et en raison de différents autres facteurs, il y a plusieurs refus chaque soir.

Soucieuse de répondre aux besoins d'une population itinérante grandissante et d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les citoyennes et citoyens, la Ville de Longueuil assume un leadership partagé autant dans l'aide directe aux personnes que dans la planification et l'élaboration de stratégies d'action et de cohabitation avec les partenaires. Afin d'assurer la mise en place d'actions efficaces, dans le respect de ses compétences, Longueuil a adopté, en janvier 2024, un cadre de référence municipal et un plan d'action 2024-2026 de lutte à l'itinérance pour le territoire de son agglomération.

Cadre de référence municipal et Plan d'action 2024-2026 de lutte à l'itinérance

Par l'adoption d'un cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance, Longueuil a clarifié son positionnement pour agir en complémentarité avec ses partenaires communautaires et institutionnels dans les limites de ses compétences municipales. Le plan d'action, quant à lui, permet de planifier les actions de la Ville pour les trois prochaines années en matière de lutte à l'itinérance, et ce, en cohérence avec le cadre de référence. Il contient quatre axes d'intervention : 1) Contribuer à offrir un toit pour toutes et tous, 2) Mettre en œuvre des actions adaptées aux réalités de toutes et de tous, 3) Agir collectivement et 4) Favoriser l'acquisition de connaissances et la formation.

L'implication des villes s'avère nécessaire en raison de l'accroissement du phénomène et de ses conséquences dans l'espace public. Toutefois, il est important de rappeler que le phénomène de l'itinérance relève du réseau de la santé et des

services sociaux puisqu'il découle de nombreux facteurs de risque tels que la pauvreté, les problèmes psychologiques, les problèmes de santé physique, la déficience intellectuelle ou physique et les problèmes de dépendance à l'alcool, aux drogues ou aux jeux de hasard et d'argent. Le gouvernement du Québec doit donc rapidement se saisir de cet enjeu, en proposant des actions concrètes et en rattachant le financement nécessaire à leur réalisation.

Parallèlement, les travaux de la Table Québec-municipalités sur l'itinérance devront inclure une analyse et une réflexion quant au partage des responsabilités et le rôle des municipalités.

Recommandation 6 : Accroître significativement le soutien financier à la mission de base des organismes communautaires et des ressources intermédiaires œuvrant en prévention de l'itinérance et à l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité, plus spécifiquement les ressources en hébergement d'urgence

Recommandation 7 : Bonifier les services de santé et les services sociaux, notamment en santé mentale et assurer une répartition équitable sur le territoire, en consolidant et bonifiant les interventions hors des murs (ex : services en santé mentale à même les refuges d'urgence)

L'itinérance et l'habitation étant étroitement reliées, le gouvernement du Québec doit aussi mettre en place des moyens permettant de maintenir et d'augmenter l'offre de logements abordables. À Longueuil, il y a actuellement 4 666 logements à but non lucratif, ce qui représente environ 4,2 % de l'ensemble des logements de la ville, un pourcentage bien en dessous du seuil optimal estimé à 20 %.

Stratégie de l'habitation de Longueuil

Dévoilée en décembre 2023, la Stratégie d'habitation de Longueuil vise à accélérer la construction de logements sur l'ensemble du continuum en habitation, mais aussi à préserver l'abordabilité et la qualité du parc immobilier locatif par une approche concrète, opérationnelle et applicable à brève échéance. Concrètement, la Ville prévoit créer des conditions favorables en mobilisant ses ressources administratives et politiques afin d'aider les promoteurs sociaux et communautaires à surmonter les obstacles financiers, fonciers ou réglementaires de leurs projets. Longueuil vise ainsi compter, à terme, un seuil de 20 % de logements locatifs à but non lucratif sur son territoire.

D'ailleurs, Longueuil tient à saluer l'injection d'un montant historique de 1,8 G\$ en habitation, ainsi que le financement du projet Desaulniers qui permettra bientôt la construction de 175 nouveaux logements sociaux et abordables à Longueuil. Cet engagement doit se poursuivre dans le temps.

Recommandation 8 : Orienter l'octroi des programmes gouvernementaux de subvention à la rénovation vers l'entretien des logements locatifs et soutenir financièrement les OBNL d'habitation dans l'acquisition d'immeubles

Recommandation 9 : Bonifier les programmes de financement (PHAQ et fonds fiscalisés) et augmenter le soutien financier aux logements sociaux et communautaires existants afin d'assurer leur pérennité

2.3 Des services policiers adaptés aux besoins

Cette réalité socioéconomique se reflète sur le territoire de l'agglomération de Longueuil ainsi que dans les pratiques de l'administration municipale. C'est particulièrement le cas pour le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), alors que l'on note depuis quelques années déjà, une forte progression des interventions non liées à la criminalité (problèmes d'ordre social, de santé mentale, de pauvreté ou d'itinérance, etc.).

Dès 2018, le SPAL a choisi d'orienter son service de police vers une police dite de concertation, qui se veut une réponse à l'interdépendance des problématiques rencontrées par les policiers. Son implantation permet le renforcement d'une présence policière de proximité, en impliquant plus étroitement les partenaires institutionnels et communautaires afin d'apporter la meilleure réponse aux diverses situations vécues sur le terrain. Depuis, cette approche a été reconnue par le gouvernement du Québec qui a octroyé 3,6 M\$ au SPAL pour la mise en place du projet Policiers RÉSO (Réseau d'entraide sociale et organisationnelle).

Déployés depuis décembre 2021, les policiers RÉSO sont des agents qui patrouillent à pied dans un secteur prédéfini en fonctions de critères tenant compte de facteurs criminels et non criminels élaborés de concert avec les organismes communautaires et acteurs de terrains. Ils ne répondent pas aux appels d'urgence, sauf exception, ce qui les rend plus accessibles afin que la population puisse les interpeller, entrer en contact avec eux et échanger sur des situations et des problématiques qui les concernent. Ces policiers RÉSO travaillent de jour ou de soir et certaines fins de semaine afin qu'ils soient disponibles pour répondre, dans une perspective de rétablissement (et non de guérison), aux besoins exprimés de la personne, et à rechercher, en privilégiant le travail concerté avec les organismes, bénéficiaires et institutions locales, des solutions efficaces et durables.

En septembre 2023, une entente a été conclue avec l'Université Laval afin d'évaluer le projet RÉSO. Cependant, l'administration constate déjà les bénéfices du projet. Le lien de confiance développé entre les bénéficiaires, la population et les policiers amène ces derniers à recevoir de l'information concernant des activités criminelles ou illicites qu'ils n'auraient pu obtenir

autrement. Il y a aussi une grande satisfaction des organismes partenaires qui sollicitent de plus en plus les policiers RÉSO. Les effets positifs du projet se font aussi sentir du côté des patrouilles d'urgence avec qui les policiers RÉSO effectuent régulièrement des suivis afin de les tenir au courant des situations sur lesquels ils travaillent et des démarches en cours ou ayant abouti. On constate la complémentarité des deux rôles. Enfin, le projet RÉSO a une influence positive sur la santé mentale des agentes et des agents qui en font partie. Leur rôle aide à donner du sens à leur travail de policier et ils se sentent valorisés. Le financement du projet RÉSO arrivant à terme, nous demandons au gouvernement du Québec de le renouveler, afin d'assurer sa pérennité et ainsi valoriser le rôle de la police de concertation et favoriser la prévention et la cohabitation.

Recommandation 10 : Renouveler le financement du projet Policiers RÉSO à hauteur de 5,6 M\$ pour les trois prochaines années

2.3 Des soins hospitaliers à la hauteur des besoins

L'Hôpital Pierre-Boucher est un pilier de la santé et des services sociaux en Montérégie, desservant près de 1,5 million de personnes par le biais de ses services réguliers et de ses mandats régionaux. De 2017 à 2022, le nombre de visites à l'urgence s'est accru, et il faudra bientôt ajouter une pression supplémentaire provenant de l'augmentation et du vieillissement de la population de la région.

Le gouvernement, qui a reconnu dès 2008 la pertinence d'agrandir l'Hôpital Pierre-Boucher, s'apprête à entamer la phase I du projet. Retardé en raison de la pandémie, le projet prévoit désormais une nouvelle unité d'urgence de 54 civières et une nouvelle unité d'hospitalisation brève de 24 lits. Cela est bien en deçà du projet d'agrandissement reconnu par le gouvernement en fonction de l'évolution des besoins sur la période 2026-2031 qui prévoyait plutôt, entre autres, 574 lits d'hospitalisation (+206), 14 salles d'opération (+4), 54 salles de clinique externe de médecine spécialisée (+24).

Ainsi, bien que nous saluions cette étape primordiale qu'est la phase I du projet, il demeure indispensable que le gouvernement autorise la prochaine phase en l'inscrivant dès cette année au Plan québécois des infrastructures (PQI).

Recommandation 11 : Approuver rapidement le projet global d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital Pierre-Boucher

PRIORITÉ 3 : APPUYER LES MUNICIPALITÉS, NOTAMMENT PAR DES AIDES FINANCIÈRES FLEXIBLES, POUR L'ATTEINTE D'OBJECTIFS COMMUNS

En s'appuyant sur le principe de subsidiarité et en reconnaissant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, on constate que les municipalités sont parfois les mieux placées pour agir sur divers enjeux. Par conséquent, la meilleure façon pour le gouvernement du Québec d'atteindre ses objectifs est parfois de soutenir les municipalités, et pas exclusivement financièrement.

3.1 Des aides financières flexibles et adaptées à la réalité du milieu municipal

Environ 20 % des revenus municipaux proviennent de transferts gouvernementaux^{vi}. Il s'agit d'une part considérable des revenus des municipalités. Toutefois, ceux-ci s'accompagnent fréquemment d'importantes contraintes puisque les aides financières sont peu ou mal adaptées à la réalité des municipalités. Voici quelques exemples servant à illustrer ce constat :

- La période de dépôt de projets est souvent trop courte par rapport au travail exigé en amont et les délais administratifs tels que ceux générés par l'adoption de résolutions par le conseil de ville. Les courts délais sont particulièrement problématiques quand l'appel à projets a lieu durant les vacances d'été ou des fêtes.
- Les dépenses admissibles n'incluent pas, la plupart du temps, les ressources humaines, alors que les aides financières exigent un énorme travail avant, pendant et après le projet subventionné. Ce travail exige parfois l'embauche d'une ressource humaine additionnelle.
- La reddition de comptes associée aux transferts gouvernementaux est très lourde. À Longueuil, sur une base annuelle, on estime que près de 20 000 heures y sont consacrées. Il y a certainement une perte de temps et de ressources considérant que les grandes villes disposent de leurs propres mécanismes de reddition de comptes, comme le Bureau du protecteur du citoyen et celui du Vérificateur général.

En plus des contraintes relatives aux modalités des aides financières, il faut mentionner que les programmes gouvernementaux de grande envergure amènent parfois certaines contraintes économiques à l'échelle du Québec. L'électrification des autobus du transport collectif en est un exemple éducatif. En effet, les appels d'offres simultanés par plusieurs organismes au Québec engendrent une surenchère. Dans ce cas précis, le gouvernement du Québec aurait donc tout intérêt à revoir son approche pour l'électrification du transport collectif. Dans un contexte de déficit structurel du transport collectif, son électrification n'apparaît pas comme prioritaire considérant l'ampleur de la mobilisation, en termes de ressources financières, matérielles et humaines, alors qu'elle

engendre des retombées peu significatives. En effet, les parcs de bus urbains comptent pour à peu près 0,4 % des émissions de GES au Québec^{vii}. Les mesures les plus structurantes pour réduire les émissions de GES reposent essentiellement sur une bonification substantielle de l'offre et par le développement de nouvelles infrastructures en transport collectif dans l'objectif de changer les comportements et de délaissier l'auto solo. En ce sens, il serait dommage que la cadence dictée par le gouvernement à imposer l'électrification du transport collectif nuise aux investissements nécessaires dans le maintien des actifs, alors même que le gouvernement exige présentement des villes qu'elles ralentissent la cadence de décarbonation de leurs bâtiments pour des raisons de disponibilité énergétique. La transition doit être effectuée de façon stratégique.

Recommandation 12: Adapter les aides financières à la réalité des municipalités, notamment en réduisant la bureaucratie et en augmentant les délais dans les appels à projets

Fonds région et ruralité (FRR)

Les projets déposés dans le cadre du volet 1 du FRR doivent démontrer un rayonnement régional, soit avoir des retombées sur le territoire d'au moins deux MRC, notamment afin d'assurer un effet sur un plus grand nombre d'usagers, de clientèles et/ou d'employés.

Les grandes villes du Québec (villes-MRC telles que nommées dans la Stratégie gouvernementale – Occupation et vitalité des territoires) ont, sur leur territoire, une majorité de la population ainsi que des activités économiques de leur région d'appartenance. Considérant ceci, il est juste de croire que les projets réalisés au sein de ces grandes villes ont le potentiel d'assurer des retombées sur une part très importante des usagers, des clientèles et/ou des employés d'une région. Par exemple, un projet déployé à Longueuil pourrait avoir des retombées beaucoup plus grandes que sur son territoire, qui compte quand même plus de 250 000 personnes, non seulement comme ville-centre de l'agglomération, mais aussi comme moteur économique de la Montérégie.

Recommandation 13 : Revoir la notion de « rayonnement régional » dans le cadre du volet 1 du FRR afin de rendre admissible le dépôt de projets qui démontrent minimalement des retombées sur le territoire entier d'une seule ville-MRC

Sommaire des recommandations

PRIORITÉ 1 : SOUTENIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LONGUEUIL

1. Accorder un soutien financier de 60 M\$ à Longueuil pour la mise en œuvre de son Plan climat
2. Participer au financement des infrastructures de traitement de l'eau potable et des eaux usées du territoire de l'agglomération de Longueuil
3. Convenir avec les municipalités d'un cadre financier du transport collectif pour la période 2025-2029 dès ce printemps et prévoir des mesures visant la diversification des sources de revenus
4. Assurer le financement de la construction d'un nouveau lien structurant est-ouest dans l'axe du boulevard Taschereau

PRIORITÉ 2 : CONTRER LA CRISE DE L'HABITATION ET AIDER LES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ DANS UN CONTEXTE D'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE

5. Financer adéquatement le nouveau plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté, et que celui-ci soit élaboré dans une vision cohérente et concertée
6. Accroître significativement le soutien financier à la mission de base des organismes communautaires œuvrant en prévention de l'itinérance et à l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité, plus spécifiquement les ressources en hébergement d'urgence
7. Bonifier les services de santé et les services sociaux, notamment en santé mentale et assurer une répartition équitable sur le territoire, en consolidant et bonifiant les interventions hors des murs (ex : services en santé mentale à même les refuges d'urgence).
8. Orienter l'octroi des programmes gouvernementaux de subvention à la rénovation vers l'entretien des logements locatifs et soutenir financièrement les OBNL d'habitation dans l'acquisition d'immeubles
9. Bonifier les programmes de financement (PHAQ et fonds fiscalisés) et augmenter le soutien financier aux logements sociaux et communautaires existants afin d'assurer leur pérennité.

10. Renouveler le financement du projet Policiers RÉSO à hauteur de 5,6 M\$ pour les trois prochaines années

11. Approuver rapidement le projet global d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital Pierre-Boucher

PRIORITÉ 3 : APPUYER LES MUNICIPALITÉS, NOTAMMENT PAR DES AIDES FINANCIÈRES FLEXIBLES, POUR L'ATTEINTE D'OBJECTIFS COMMUNS

12. Adapter les aides financières à la réalité des municipalités, notamment en réduisant la bureaucratie et en augmentant les délais dans les appels à projets

13. Revoir la notion de « rayonnement régional » dans le cadre du volet 1 du FRR afin de rendre admissible le dépôt de projets qui démontrent minimalement des retombées sur le territoire entier d'une seule ville-MRC

RÉFÉRENCES

-
- ⁱ Gouvernement du Québec. (2020). *Plan pour une économie verte | Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*. <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte/>
- ⁱⁱ WSP. (2022). *Plan d'adaptation et d'atténuation aux conséquences des changements climatiques, livrables*. No 1 à 6 – Analyse de risques climatiques, Longueuil, Québec. Rapport produit pour la Ville de Longueuil.
- ⁱⁱⁱ Les banques alimentaires du Québec. (2023). *Bilan-faim Québec 2023*. https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2023/10/Bilan-Faim-2023_Final.pdf
- ^{iv} Léger. (2023). *Indicateur municipal (2023). De la majorité silencieuse à la minorité bruyante*. Youtube.
- ^v Girard, Michel. (2023). *Les salaires ne suivent pas l'inflation au Québec*. (Octobre 2023) Journal de Montréal. <https://www.journaldemontreal.com/2023/10/18/les-salaires-ne-suivent-pas-linflation-elevee-au-quebec>
- ^{vi} Gouvernement du Québec. (2023). *Le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec*. https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/fiscalite/fiscalite_organismes_municipaux.pdf
- ^{vii} Radio-Canada. (2023). *L'électrification des transports en commun est-elle la priorité actuelle?* Émissions 15-18, rattrapage du mercredi 15 novembre 2023. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/Le-15-18/segments/entrevue/462419/electrification-transports-collectifs-cibles-gouvernement-quebec-ges-priorites>